Branca ou interim par M. Pérazzi; travaux publics: M. Branca ou M. Colombo; marine : amiral Racchia ou amiral Corsi.

Le programme du nouveau cabinet

Rome, 9 mars. — Le nouveau cabinet proposera le retrait des troupes sur Asmara, Keren et Massaouah. Le *Don Chisciotte*, qui a souvent interprété les opinions de M. di Rudini, préconise une politique de sagesse, de recueillement et de réorganisation intérieure, tendant à préparer la prospérité de la nation par la paix et le travail.

Les corps d'armée, suivant l'avis du général Ricotti, seront réduits de douze à dix. On économisera ainsi 25 millions sans diminuer l'effectif total de l'armée.

Il se confirme que le nouveau ministère procédera à un important mouvement diplomatique. Beaucoup de préfets seront changés. M. Sensales, directeur de la sûreté, serait appelé à d'autres fonctions. Une amnistie sera proclamée le 14 mars, jour anniversaire de la naissance du roi en faveur de tous les condamnés des tribunaux militaires, et on réduira les peines des condamnés au domicile forcé.

La chute de M. Crispi amène donc plus qu'un changement de ministère, c'est en réalité une révolution parlementaire.

Dans une réunion tenue à Naples par l'Union nationale monarchique, on a voté un ordre du jour décidant le groupement de tous les éléments libéraux napolitains pour la fondation d'une association dont le programme sera de s'opposer aux méthodes des gouvernements passés.

Les manifestations

On signale de nouvelles manifestations contre l'expédition d'Afrique à Prato, Sienne, Ravenne, Arezzo.

A Milan, une centaine d'individus ont tenté de recommencer hier les désordres. La police en a eu facilement raison : 31 arrestations ont été opérées. Mille hommes sont venus renforcer la garnison. Les troupes sont consignées. — La troupe entoure le cimetière où est enterré le jeune ouvrier tué lors des troubles de la semaine dernière.

A Parme, en raison de nouveaux troubles, la troupe est intervenue; deux officiers, un carabinier, un agent de police ont été blessés.

Les femmes de Gênes et de Bologne, imitant celles de Turin, Rome et Milan, ont organisé un comité chargé de recueillir les adhésions contre la continuation de la guerre. Les signatures seront recueillies dans toute l'Italie et les listes présentées au Parlement.

Demain, les républicains célébreront l'anniversaire de Mazzini, qui, on le sait, avait annoncé que Crispi serait le dernier président du conseil de la monarchie italienne. Une couronne sera déposée sur le buste de Mazzini, au Capitole.

Rome, 9 mars. — *La Tribuna* publie un article en faveur de la continuation de la guerre et assure qu'une vive réaction commence à se manifester en province contre la paix honteuse.

A Teramo, des étudiants ont fait une manifestation, en criant : « Nous voulons la revanche », et se sont rendus à la sous-préfecture, en offrant de former un corps de volontaires.

LA SITUATION EN AFRIQUE

Rome, 9 mars. — Le gouvernement a ordonné au général Baldissera de concentrer la défense à Keren, Asmara, Halai et Massaouah, de conserver une attitude absolument défensive et d'attendre les instructions du nouveau ministère.

On n'a pas de nouvelles d'Adigrat, qui est toujours bloqué. Il est à présumer que l'évacuation de la place sera négociée par le commandant Salsa, qui est en mission au camp de Ménélik.

Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler au sujet de la situation d'Adi-Ugri et des mouvements de Choans et des Derviches. La révolte est générale dans les pays que les troupes italiennes ont été contraintes d'abandonner. Des groupes de soldats dispersés et des blessés continuent d'arriver à Asmara.

Les nouvelles complémentaires sur la bataille d'Adoua confirment la conduite héroïque des colonnes Dabormida et Albertone. Les informateurs rapportent que le général Arimondi se trouve blessé à Adoua. Les pertes des Choans dans la bataille ont été très considérables.

L'évacuation de Kassala

Une dépêche annonce que, sur l'ordre du général Baldissera, la place de Kassala a été évacuée, la garnison s'est retirée en bon ordre sur Keren.

D'après des nouvelles reçues de Kassala, la présence d'un corps de 10,000 Derviches aurait été signalée sur l'Atbara : quelques détachements sont en vue de Kassala.

La revanche

Rome, 9 mars, 4 heures 30. — L'idée de revanche, qui est voulue dans les hautes sphères, est fatalement renvoyée à l'année prochaine. On attendait, pour être fixé, les indications du général Baldissera : or celui-ci a confirmé que, pour le moment, il n'y avait rien à faire, qu'on ne pouvait pas songer à une revanche, que la seule conduite à suivre était de se fortifier autant que possible dans le triangle Asmara-Keren-Massaouah, en attendant les événements.

Une lettre de Guillaume II au roi Humbert

Rome, 9 mars. — L'empereur Guillaume a écrit une longue lettre au roi Humbert pour lui exprimer sa vive sympathie et l'inviter à se rencontrer avec lui, à la fin de mars, dans un port de la Méditerranée, probablement à Gênes.

Les envois de troupes en Afrique

Rome, 9 mars. — Des dépêches de Palerme signalent que les soldats qui partent pour l'Afrique sont accompagnés à la gare des cris de « Vive l'armée ! »

Le *Singapour* est arrivé à Massaouah avec deux bataillons d'infanterie, la *Méditerranée* avec des mulets et des conducteurs.

Les nouvelles d'Afrique

Rome, 9 mars. — Selon les derniers télégrammes reçus, le général Baldissera ignore le sort de 7,000 hommes ayant pris part à la bataille d'Adoua.

Jusqu'ici, l'évacuation de Kassala n'est pas confirmée.

NOUVELLES DU JOUR

Le népotisme de M. Combes. — Un singulier fonctionnaire

Paris, 9 mars.— Il y a quelques semaines, la *Politique Coloniale* posait une question au ministre des colonies au sujet de la nomination dans un tribunal colonial, d'un magistrat algérien.

Un correspondant de ce journal lui demande de poser cette autre question, au ministre de la justice, cette fois, mais toujours sur le compte de ce même magistrat :

« Le parquet n'a-t-il pas protesté, contre la nomination de ce magistrat et le parent très proche d'un ministre? »

Paris, 9 mars. — Le *Figaro* s'occupe de la question posée par la *Politique Coloniale*, relativement à un magistrat algérien, neveu de M. Combes, envoyé dans les Colonies, alors que ses supérieurs s'attendaient à voir prendre contre lui des mesures d'un tout autre ordre. Le *Figaro* ajoute :

« Nous la renouvelons à notre tour, dans notre souci d'impartialité d'attendre les renseignements du ministère avant de donner les nôtres. »

Le retour de M. Félix Faure

Paris, 9 mars. — M. Félix Faure est arrivé à Paris ce matin à six heures. Le président de la République, à sa descente de wagon, a remercié le haut personnel de la Compagnie P.-L.-M.

Le président est rentré à l'Elysée, où le drapeau national a été aussitôt hissé et, après un repos de deux heures, il a présidé le conseil des ministres.

Conseil des ministres

Paris, 9 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin, à dix heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Le président du conseil a entretenu ses collègues du voyage que le président de la République vient d'accomplir dans le Midi de la France et de l'accueil qui lui a été fait par les populations.

LA DÉCORATION DU PRINCE H. D'ORLÉANS

Le ministre des colonies a fait signer un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur le prince Henri d'Orléans, explorateur, pour les études faites au cours de ses voyages au Yunnam et en Birmanie.

A MADAGASCAR

M. Guieysse a ensuite communiqué au conseil une dépêche du résident général de France à Madagascar traitant de diverses questions de service et annonçant que tout va bien dans l'île.

L'EXPOSITION DE 1900

Les ministres se sont occupés des diverses questions qui figurent à l'ordre du jour de la Chambre et notamment du projet de loi relatif à l'Exposition de 1900 qui doit venir jeudi en discussion.

LES INTERPELLATIONS SUR MADAGASCAR

En ce qui concerne les interpellations sur les affaires de Madagascar, le gouvernement se tiendra à la disposition de la Chambre pour le choix du jour où elles seront discutées.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire.

Sont nommés : premier président à Caen, M. Douarche, conseiller à Paris. Conseiller à Paris, M. Dopffer, juge d'instruction à Paris. Procureur à Bourganeuf, M. Mayssens, substitut à Clermont-Ferrand. Procureur à Belley, M. Reverdet, substitut à Chambéry.

On trouvera plus loin les nominations qui concernent la région du Nord.

LE PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil se tiendra jeudi matin.

LES FÊTES DE REIMS

Le conseil s'est de nouveau occupé de la réunion des évêques français qui doit avoir lieu à Reims pour la commémoration du baptême de Clovis. Toute décision est ajournée jusqu'à ce que le conseil ait reçu des renseignements complémentaires à ce sujet.

L'impôt sur le revenu

Paris, 9 mars. — La commission du budget a entendu le rapport de M. Delombre sur l'impôt sur le revenu. Nous avons analysé ce rapport il y a deux jours, nous n'y reviendrons pas. On sait qu'il se termine par le texte de la résolution dite résolution Delombre que la commission a voté deux fois.

Naturellement la commission a approuvé aujourd'hui le rapport du député des Basses-Alpes : dans les circonstances présentes, cette approbation constituait une pure formalité.

Le rapport sera distribué mercredi.

Les ministériels se livrent à une active propagande : la droite est en ce moment l'objet de toutes leurs cajoleries : M. Doumer se dépense envers elle en amabilités de toutes sortes; ce n'est point, assure-t-on, simple coïncidence que la nomination dans la Légion d'honneur du prince Henri et la proximité du débat sur le projet Doumer.

La droite accueille ces avances avec tous les egards qu'elles méritent.

— Si M. Doumer croit acheter nos votes, disait un des membres les plus influents de la droite constitutionnelle, il se trompe.

Ajoutons à propos de l'impôt sur le revenu qu'on parle plus que jamais de remaniements ministériels possibles. On affirmait aujourd'hui dans les couloirs intimes qu'en revenant M. Félix Faure et M. Bourgeois s'étaient mis d'accord en vue d'une chute du cabinet qu'ils pressentiraient inévitable sur le terrain de la réforme fiscale. M. Félix Faure aurait promis à M. Bourgeois de lui confier de nouveau la présidence du conseil. MM. Mesureur, Combes et Ricard seraient débarqués. M. Doumer, malgré son étroite union avec M. Bourgeois, subirait le même sort. Ce serait en effet contre l'avis de M. Bourgeois qu'il se serait engagé à fond devant la commission du budget, et il en subirait la peine.

Pluies et inondations

Epinal, 9 mars. — La Moselle est montée rapidement dans la soirée d'hier, inondant plusieurs rues, enlevant un long mur et arrachant quelques arbres. Ce matin, après avoir inspiré des craintes sérieuses, le niveau de la rivière a baissé malgré que la pluie continue à tomber. Tout danger paraît conjuré. Quelques fabriques ont dû suspendre leurs travaux. Néanmoins pas d'accidents de personnes.

A Châlons-sur-Marne, la Marne a débordé et envahi complètement la vallée.

Nancy, 9 mars. — A la suite d'une inondation, une des voies de la ligne de l'Est à la gare de Corcieux-Valemont est interceptée. Le service se fait par la voie libre.

Berne, 9 mars. — Les récentes pluies ont produit sur tous les points de la Suisse des avalanches, des inondations et des éboulements.

Au Locle, l'eau envahit les rues. Les pompiers sont sur pied. Plusieurs maisons sont évacuées. Les habitants ont été sauvés par les fenêtres. Les dégâts sont considérables et la pluie continue. Les trains entre Besançon et le Locle sont interrompus.

Lyon, 9 mars. — Par suite des pluies, depuis quelques jours les cours d'eau de la région ont grossi.

Au-dessus de Lyon, les îles du Rhône appartenant aux communes de Miribel, Neyron et Vaux sont inondées presque complètement; ce qu'on n'avait jamais vu depuis 1884.

De courageux bateliers apportent des vivres aux habitants bloqués dans leurs maisons. Plusieurs routes sont coupées; heureusement, ce soir, le niveau de l'eau commence à baisser.

On nous télégraphie que la petite rivière la Reyzouze a débordé, et inondé plusieurs hameaux, près de Bourg. Toutes les prairies riveraines sont inondées.

La décoration du prince Henri d'Orléans et les radicaux

Paris, 9 mars. — Le *Figaro* de demain dit que les radicaux se montrent très mécontents de la décoration accordée au prince Henri d'Orléans. On a vu, ajoute-t-il, après la séance de la Chambre, MM. Goblet, Bazile, Pelletan, Montaut se précipiter sur M. Bourgeois pour lui demander des explications; celui-ci a essayé, mais en vain, de les calmer.

L'arrivée de la reine d'Angleterre en France

Cherbourg, 9 mars. — Le yacht royal *Victoria and Albert*, ayant à bord la reine d'Angleterre, accompagnée des princesses Hélène et Victoria de Slewig, est arrivé en rade cet après-midi.

L'amiral Puech, préfet maritime, le consul britannique et le général de brigade se sont rendus à bord, pour saluer la reine qui partira demain, à 10 heures du matin, pour Nice.

Le procès de Leipzig
Triple condamnation pour haute trahison

Leipzig, 9 mars. — Le Tribunal de l'Empire a rendu aujourd'hui son verdict dans le procès de haute trahison intenté à l'ingénieur allemand Schorel et à deux de ses complices.

Il a été condamné à 7 ans de travaux forcés; ses complices, l'un à deux et l'autre à un an de prison.

Le bruit de l'arrestation prochaine de sir Cecil Rhodes

Londres, 9 mars. — Le bruit a couru cet après-midi, que sir Cecil Rhodes, président de la *Chartered Company*, allait être arrêté. Ce bruit a produit une forte sensation à la Bourse. Les valeurs minières ont baissé de 15 à 20 points.

Un vœu du conseil municipal de Paris en faveur de l'impôt progressif sur le revenu

Paris, 9 mars. — Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil municipal de Paris a adopté, par 37 voix contre 11, une proposition déposée par M. Landrin au conseil.

« Le conseil émet le vœu que le Parlement vote un projet de loi d'impôt progressif sur le revenu. »

Le prince de Galles à l'Elysée

Paris, 9 mars. — Le prince de Galles a rendu aujourd'hui, une visite, à l'Elysée, à M. Félix Faure.

Troubles à Brest

Brest, 9 mars. — Hier soir à l'occasion de l'arrestation d'un soldat d'infanterie de marine, le poste de police de Saint-Martin a été cerné par une foule hostile. Les pierres pleuvaient bientôt de toutes parts sur le commissariat. On a dû demander par téléphone, du secours aux autres postes.

Non sans peine, les renforts d'agents purent disperser les manifestants.

La crue subite du Rhin

Berne, 9 mars. — Les pluies ont amené une fonte des neiges considérable. De tous les points du pays on signale des avalanches, des inondations et des éboulements.

A Bâle le Rhin a monté de 3 mètres depuis samedi. La situation est surtout critique à Locle. Dans les rues basses l'eau atteint 1 à 2 mètres. Les pompiers sont sur pied. Plusieurs maisons sont évacuées. Les habitants ont été sauvés par les fenêtres. Les dégâts sont considérables. La pluie continue. Marteaux est inondé. Les trains entre Besançon et Locle sont interrompus. Les eaux du Doubs sont presque aussi hautes qu'en 1882, la plus forte crue du siècle.

Le général Annenkof

Le général Annenkof, bien connu en France, devient directeur du journal *Rouss* (la Russie) dont il a fait récemment l'acquisition.

Les affaires cubaines

Madrid, 9 mars. — La nouvelle que les insurgés seraient à portée de fusil de la Havane est absolument fausse. Les villes soi-disant brûlées tout près de la capitale sont des plantations de tabac, effectivement incendiées il y a quelques jours à l'extrémité ouest de la province de Pinar del Rio.

Le général en chef rapporte quinze nouvelles rencontres dans lesquelles les troupes ont pris l'offensive et ont causé aux rebelles des pertes qui deviennent importantes par leur fréquence même. Au combat de Mamey, l'ennemi a eu 50 morts et 150 blessés.

La multiplicité des rencontres démontre l'activité des poursuites.

Madrid, 9 mars.— Une dépêche de la Havane annonce que le colonel Vienna a battu une bande d'insurgés commandés par Maceo. Les insurgés ont eu 72 morts et ont abandonné de nombreux blessés sur le champ de bataille; les Espagnols ont eu 22 blessés. Ils ont dispersé l'ennemi et lui ont pris 240 chevaux et des armes.

La tranquillité est rétablie à Valence.

Une nouvelle manifestation a eu lieu à Barcelone où la gendarmerie à cheval a dû charger pour disperser la foule.

Au cours des démonstrations qui se sont produites, aujourd'hui, à Saragosse, Barcelone et Valence, la foule s'est portée devant les consulats de France et a vivement acclamé les consuls.

Les manifestations en Espagne contre les Etats-Unis

Madrid, 9 mars. — Les manifestations anti-américaines continuent dans plusieurs villes.

A Barcelone, à la sortie du théâtre, des désordres se sont de nouveaux produits qui ont obligé la police à charger la foule. Quelques personnes ont été contusionnées.

A Bilbao, hier après-midi, une manifestation composée de 12.000 personnes dont quelques-unes armées de cannes et de gourdins a parcouru les rues en acclamant l'armée et criant : A bas les Yankees !

Dans la nuit une bande de 200 manifestants a brisé à coups de pierres les vitres du domicile particulier du consul des Etats-Unis, puis s'est dirigée vers le consulat, où la police les a reçus à coups de crosse et refoulés. Quatre manifestants ont été arrêtés; deux agents ont été blessés. A dix heures, l'ordre était rétabli. Néanmoins la police et la gendarmerie sont consignées et le consulat américain gardé militairement.

Les importations aux Etats-Unis

New-York, 9 mars. — Les importations de la semaine dernière s'élèvent à 9,578,520 dollars. Les importations de tissus entrent pour 3,290.816 dollars dans ce chiffre.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 4 mars 1896

Présidence de M. JULIEN LAGACHE

Rapport du Bureau concernant le projet d'impôt général sur le revenu

Messieurs, la Chambre de commerce de Roubaix, saisie de la question de l'impôt général sur le revenu, se doit à elle-même de protester de toute son énergie contre cette conception qui ne peut être considérée que comme la négation de l'égalité des citoyens devant l'impôt, comme une aventure financière pleine d'inconnus et de tendances redoutables, comme une entrave pernicieuse pour le commerce et l'industrie déjà si éprouvés et comme le plus grand mal social que le pays ait à craindre.

L'atteinte à la règle, si profondément entrée dans nos mœurs, que chacun doit contribuer aux charges communes en raison de ses facultés est flagrante dans cette conception qui tend à affranchir une catégorie de citoyens d'une partie de ses obligations pour écraser une autre catégorie. Elle engendrerait infailliblement des germes de décomposition sociale qui se développeraient bien vite dans le pays.

D'après l'article 20 du projet, ceux qui possèdent 2.500 fr. de revenu seraient exempts de l'impôt général sur le revenu. Mais que peut signifier ce chiffre d'une démarcation absolue alors qu'il s'appliquerait à des situations si différentes selon les lieux. Si 2.500 fr. représentent à Paris le strict nécessaire à la vie de chaque jour, ils constituent l'aisance dans certaines provinces et presque la fortune dans d'autres régions. Et quelle étrangeté dans cette disposition. Un rentier à 2.500 fr. de revenu serait classé dans la catégorie des pauvres, tandis que le travailleur qui, par son labeur, se constitue 2.600 ou 3.000 fr. de revenu serait classé dans la catégorie des contribuables aisés : l'homme laborieux payerait pour le rentier oisif.

Le projet est présenté comme devant réaliser une plus juste répartition des charges publiques; c'est le contraire qui se produirait. Sans doute, l'artisan, le petit commerçant trouveraient dans la prétendue réforme une économie de quelques francs, mais que leur vaudrait cette économie si elle devait avoir pour contre partie, comme c'est inévitable, l'émigration du capital sans lequel il ne peut exister ni travail ni commerce. Et d'ailleurs, la justice consisterait-elle à diviser les citoyens en deux catégories, celle qui payerait et celle qui serait exonérée, et à faire que la classe exonérée, qui serait de beaucoup la plus nombreuse, dispose, par ses votes, de la bourse des contribuables non affranchis ?

Il n'est pas moins évident qu'on a voulu créer un impôt de plus et que la réforme proposée comme devant permettre de supprimer la cote mobilière et l'impôt des portes et fenêtres est une promesse décevante. Le principe de l'impôt progressif une fois adopté, on irait bien vite de majoration en aggravation jusqu'à l'absorption complète des fortunes. L'impôt proposé ne fait-il pas déjà double emploi avec la contribution foncière et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ?

On sait ce que seraient les déclarations obligatoires, ce qu'elles peuvent comporter de dissimulation et de fraudes, ce que leur vérification entraînerait d'arbitraire, de vexations et de procédés inquisitoriaux. On sait aussi combien les indiscrétions d'un contrôle seraient compromettantes pour les intérêts et la fortune du citoyen et en particulier pour le crédit de l'industriel et du commerçant. Et par qui serait fait ce contrôle ? par des conseillers municipaux élus au hasard du suffrage populaire, par des concurrents pour les négociants et les industriels, par des ennemis ou des envieux, et, en tous cas, le plus souvent par des adversaires politiques.

En septembre 1894, notre compagnie appuyait son opposition unanime à l'impôt sur les revenus commerciaux et industriels sur l'impossibilité de contrôler ces revenus avec quelque précision.

Elle démontrerait que les évaluations basées sur les déclarations seraient forcément erronées sans qu'on pût en vérifier l'exactitude étant donnée la facilité de modifier la physionomie d'un inventaire par la manière d'établir certains comptes et d'estimer certaines valeurs ; que l'impôt serait injustement perçu par suite de cette impossibilité de contrôle qui permettrait au négociant ou à l'industriel peu scrupuleux et placé dans certaine situation, de dissimuler le résultat de son exploitation et de ne payer qu'une portion infime de ce que payerait son voisin plus scrupuleux ou placé dans une situation spéciale.

Elle démontrait que tout serait faussé par l'application de l'impôt d'après les déclarations du contribuable ; que la maison riche et puissante serait portée à diminuer le chiffre de ses bénéfices pour échapper aux étreintes du fisc, et que, au contraire, le commerçant ou l'industriel peu fortuné, celui qui est à la merci du crédit, serait amené à exagérer le produit de ses affaires pour ne pas compromettre ce crédit.

Quant à l'introduction, dans nos mœurs, de ces procédés qui livreraient à la discrétion d'un contrôle le domicile du citoyen, le secret de sa fortune, de son crédit, de son honneur même, notre Chambre la repoussait de toute son énergie. Ses raisons n'ont rien perdu de leur force, appliquées aux investigations vexatoires qu'entraînerait le régime de l'impôt général sur le revenu.

La perception de l'Income tax, entrée cependant depuis longtemps dans les mœurs en Angleterre, y donne toujours lieu à de nombreuses plaintes et à de nombreux abus. Et encore l'Income tax ne s'adresse-t-elle nullement au revenu global et n'a-t-elle rien de commun avec l'impôt personnel sur le revenu général. On peut juger d'après cela des troubles de toute nature qu'apporterait l'introduction en France de ce même impôt avec le caractère global et personnel qui en ferait le plus vicieux et le plus inique de tous les impôts.

Le devoir de notre compagnie est donc d'adjurer les Pouvoirs publics de ne pas lancer l'avenir financier de la France à la merci d'une pareille expérience, de ne pas ouvrir la porte à de redoutables inconnus. Bouleverser l'assiette actuelle de l'impôt basée sur les signes extérieurs de la fortune pour chercher à s'attaquer directement au revenu, ce serait créer l'exercice dans sa forme la plus inique, semer la suspicion et pousser à l'expatriation de nombreuses maisons de commerce ou d'industrie. Déjà, la seule présentation du projet pèse d'un poids énorme sur les affaires.

En France, dirons-nous avec un publiciste distingué, un impôt général sur le revenu est un véritable épouvantail; il se heurte à tout, à nos traditions, à nos souvenirs, à nos habitudes, à nos goûts. Toute la population française qui aime l'ordre et qui considère, comme le premier des droits, la liberté et le secret de la vie privée, est et sera toujours irréconciliable avec l'impôt général sur le revenu.

La Chambre de Commerce de Roubaix,

Oui le rapport qui précède, l'approuve et l'adopte dans son entier et le convertit en délibération. Elle proteste énergiquement et unanimement contre le projet d'impôt général sur le revenu et prie instamment la Commission du Budget de repousser non seulement le projet du gouvernement, mais le principe même de tout impôt personnel, global et progressif.

Pour copie conforme,
Le Président, JULIEN LAGACHE.

Bulletin Météorologique

Roubaix, Mardi 10 mars 1896.

HEURES	THERMOMÈTRE	BAROMÈTRE	
Minuit	7° au-dessus	770 m/m	Variable.
1 heure matin	7° »	772 m/m	»
2 heures »	7° »	773 m/m	»

Paris.— Lundi 9 mars 1896.— *(Bulletin du Bureau Central météorologique)*. — Les faibles pressions ont leur centre dans l'intérieur de la Russie, tandis que la dépression signalée hier au nord des Iles-Britanniques est aujourd'hui à l'ouest de la Scandinavie. Une aire de fortes pressions existe toujours au sud-ouest du continent, quoique la baisse y soit générale: une autre apparaît dans le nord de la Russie (Arkhangel, 773mm.). Les pluies sont tombées dans le nord de l'Allemagne, en Irlande et en France où elles ont été abondantes dans l'Est ; on a recueilli 44 mm. Besançon, 14 à Dunkerque, 12 à Belfort et 1 à Bordeaux.

La température, légèrement en baisse, reste au-dessus de la normale: elle était, ce matin, de —15° à Arkhangel, 0° à Breslau, +11° à Biarritz, et +15° à Alger. On notait : — 0°4 au puy de Dôme, 0°1 au mont Ventoux, et — 0°3 au pic du Midi. — En France, la température reste douce et le temps est toujours à averses. — A Paris, hier, l'après-midi, nuageux. — Moyenne d'hier, 8 mars, 12°2, supérieure de 6°5 à la normale. — Depuis hier, midi, température maxima : 14°9; minimum de ce matin : 10°0. Baromètre à 7 heures du matin : 764 m/m. 4. — A la tour Eiffel, maximum : 11°8; minimum : 10°0. — Le Caire (Ghesireh palace), hier, 22°2. Beau temps. Monte-Carlo, ce matin, +14°, Midi, +18°. Ciel magnifique.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
5 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

UN CRIME MONSTRUEUX

Un garçon de douze ans victime d'un abominable attentat, et étranglé.

Voici de nouveaux détails sur cette épouvantable affaire :

L'identité

C'est le signalement donné par le *Journal de Roubaix* qui a fait découvrir l'identité de l'enfant. Mme Lefebvre, demeurant rue Kléber, à Croix, en lisant le récit du crime, crut reconnaître dans le signalement donné, un garçon qui, la veille, était venu à Croix, chez une de ses voisines, Mme Pierre Lequenne.

Elle informa celle-ci et toutes deux, comme poussées par un pressentiment, se rendirent, vers une heure et demie à l'Hôtel-Dieu de Roubaix.

Elles furent mises en présence du cadavre déposé à la morgue, et, après avoir examiné les vêtements, il ne leur resta aucun doute : c'était bien le jeune garçon qu'elles supposaient : Augustin Vaneste, âgé de onze ans et demi, dont le père habite Tourcoing, rue du Midi « Au chat qui fume ».

Voici maintenant pour quelles raisons Mmes Lequenne et Lefebvre ne s'étaient pas trompées dans leurs pressentiments.

Une visite inattendue

Dimanche matin, vers 10 heures 1/2, Mme Lequenne était assez surprise de voir arriver chez elle, à Croix, un de ses neveux, Théophile Vanoteghem, âgé de 13 ans, en compagnie d'un de ses camarades, Augustin Vaneste.

Les deux enfants expliquèrent à Mme Lequenne que, le matin, vers sept heures, ils avaient escaladé le mur de l'orphelinat de Sainghin-en-Mélantois, où tous deux sont internes ; Théophile donnait pour excuse qu'il était mécontent d'avoir reçu une sévère réprimande et Augustin qu'il était malade.

Tous deux avaient fait la route à pied depuis Sainghin jusqu'à Croix ; ils étaient mouillés et crottés. Mme Lequenne les conduisit près d'un poêle pour faire sécher leurs vêtements et elle leur donna ensuite à dîner.

Puis, vers deux heures, après les avoir réprimandés pour leur escapade, elle leur donna à chacun soixante-quinze centimes et une lettre à remettre à M. le Directeur de l'orphelinat, et dans laquelle, elle priait celui-ci de ne pas trop les punir.

M. Lequenne conduisit ensuite les deux garçons à la Croix-Blanche ; il les fit monter dans le car à vapeur pour Lille et paya leur place jusque là.

Les enfants devaient prendre, à la gare de Lille, un train qui les conduirait à Ascq et de là, à Sainghin.

M. Lequenne avait recommandé au conducteur du tramway de ne pas les laisser descendre avant Lille.

Les deux enfants à Tourcoing

Les enfants qui s'étaient sauvés, le matin, de l'orphelinat, n'avaient probablement pas envie d'y retourner. Qu'ont-ils fait ? Où sont-ils descendus du car à vapeur ? L'enquête ne l'a pas encore établi.

Toujours est-il qu'on les a vus à Tourcoing dans l'après-midi de dimanche, qu'ils sont allés rue du Midi, et qu'ils n'ont pas rencontré le père de Vaneste.

Dans la soirée, un jeune homme les ayant rencontrés et les croyant perdus, les amena au bureau de police.

Vanoteghem seul y entra; quant à Vaneste, arrivé à la porte, il prit la fuite et il ne put être rattrapé.

Vanoteghem a passé la nuit au poste à Tourcoing, où il est encore.

Comment Vaneste est il venu s'échouer à l'endroit où l'on a découvert son cadavre ? Là est le mystère.

La descente du parquet

Le parquet de Lille, représenté par MM. Du Bosquet de Florian, substitut ; Vitry, juge d'instruction Planche, secrétaire, accompagnés de M. le docteur Castiaux, médecin-légiste, est arrivé à Roubaix, à 2 heures 45 m.; il était attendu à la gare par MM. Barroyer, commissaire central, le lieutenant de gendarmerie Poilvez et Chapé, commissaire du 4e arrondissement.

Ces messieurs se sont rendus d'abord à l'Hôtel-Dieu, où M. le docteur Castiaux a procédé à l'autopsie du cadavre en présence des magistrats; ses constatations n'ont fait que confirmer celles de M. le docteur Largillière.

Le parquet s'est dirigé ensuite, en voiture, au bureau du commissariat de la rue Saint-Joseph; Mmes Lequenne et Lefebvre ont été entendues ; elles ont fait le récit que nous avons reproduit ci-dessus, sans pouvoir donner d'autres indications.

Une déposition importante

Dans la matinée, à la nouvelle du crime, un jeune homme de seize ans, Léon Paulain, demeurant rue Marc-Seguin, racontait que dimanche soir, vers dix heures, en rentrant chez lui, il avait rencontré, près du pont du Nouveau-Monde, un individu donnant la main à un jeune garçon.

En passant sur le pont, Paulain, pour éviter que son chapeau ne fût enlevé d'un coup de vent et lancé dans le canal, avait ouvert son parapluie. Il entendit alors l'enfant dire à l'individu qui l'accompagnait : « Regarde, Monsieur, il ouvre son parapluie, et il ne tombe pas d'eau ».

Ces paroles avaient attiré l'attention de Paulain qui remarqua la casquette galonnée du garçon et le pantalon bleu de l'homme, qui — détail important, — tenait, à la main, un sac, comme en ont ceux qui font jouer aux amandes, dans les estaminets.

La police ayant entendu parler de ce fait, a recherché Paulain qui a déposé devant M. le juge d'instruction et a raconté ce qu'il savait.

Une arrestation à Wattrelos

Pendant que le parquet entendait ces témoins, le garde Bégny, de Wattrelos, amenait, devant les magistrats, un individu arrêté le matin en état d'ivresse, par le garde Blin, dans la pature de M. Floris Salembien.

C'est un domestique de ferme, Henri Baudart, âgé de 44 ans, travaillant à l'ancienne ferme Achille Bonte.

Il a été interrogé : aucune prévention n'existe contre lui; cependant le parquet l'a maintenu en état d'arrestation et donné des ordres pour établir l'emploi de son temps.

Sur les lieux du crime

Vers cinq heures, le Parquet se rendait à l'Avenue Ampère pour relever le plan des lieux.

Les magistrats interrogèrent M. Grégoire et quelques voisins qui ont déclaré n'avoir rien entendu dans la nuit ; puis ils se sont de nouveau rendus à l'Hôtel-Dieu.

Le père de la victime

M. Vaneste père avait été prévenu avec tous les ménagements possibles, par l'agent de sûreté Cuvelier, qui le ramenait à Roubaix, vers quatre heures et demie,

M. Henri Vaneste est âgé de 47 ans; il est veuf avec cinq enfants, dont le plus jeune est Augustin, la victime du crime. Celui-ci avait été placé à l'orphelinat de Sainghin depuis quatre ans, par les Sœurs de la Charité de Tourcoing.

M. Vaneste exerce la profession de journalier; il habite à l'estaminet *Au chat qui fume*, rue du Midi, et travaille chez M. Desrousseaux, marchand de charbons, rue du Tilleul prolongée.

Après avoir été au commissariat du quatrième arrondissement, M. Vaneste, accompagné de l'agent Cuvelier s'est rendu à l'Hôtel-Dieu où il a été interrogé par le juge d'instruction.

Une scène émouvante

Dès que l'autopsie eut été terminée par le docteur Castiaux, le père fut amené devant le cadavre de la pauvre victime, à la morgue.

Une scène émouvante et dramatique s'est alors produite, impressionnant vivement les quelques personnes présentes.

M. Vaneste s'écrie, avec un accent d'indicible douleur :

« C'est lui, c'est mon petit garçon ; je le vois tout de suite !... Oui c'est lui, oui, oui... c'est lui !... »

Et, pendant qu'on emmène le malheureux père qui sanglotte, il répète encore : « Oui, oui, c'est lui ! c'est mon petit garçon ! »

L'émotion à Roubaix

Ce crime monstreux a soulevé l'indignation de la population roubaisienne; il faisait lundi l'objet de toutes les conversations, et les commentaires allaient leur train.

Dans la soirée de lundi, une chanson composée sur le crime était vendue dans le quartier; elle était conçue en des termes tellement ignobles, que la police a fait cesser la vente.

« Bouchée de Pain » et « Refuge de Nuit ». — Dans la journée de lundi, l'œuvre de la *Bouchée de Pain* a distribué 540 soupes et portions de pain aux grandes personnes et 830 soupes aux enfants. Au *Refuge de Nuit*, 20 lits ont été occupés.

Une scène de jalousie. — Les agents de police, de service au poste du premier arrondissement, ont été requis, dans la nuit de lundi à mardi, à minuit et demi, pour se rendre, rue d'Italie, à l'estaminet « Au Congo ». Là, à la suite d'une scène de jalousie, un domestique, Edouard Nutte, âgé de 37 ans, avait frappé la femme avec qui il demeurait, Blanche Fontaine, âgée de 31 ans.

Le bruit avait couru que cette femme était morte des suites des coups reçus. Aussi M. le commissaire de police Villon crut devoir se transporter sur les lieux, après avoir mandé M. le docteur Feucher.

Mais les blessures reçues par Blanche Fontaines ne présentent aucun caractère de gravité.

Néanmoins, le docteur l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Quant à Nutte, il a été écroué au dépôt.

Menus faits.— La police a procédé, dimanche après-midi, à l'arrestation d'un journalier de la rue Meyerbeer, Jean Vermelen, âgé de 50 ans, qui, étant ivre, avait brisé les vitres de la porte d'entrée de l'estaminet de M. Callens, son voisin.

— Un mécanicien, Jean Vindevogel, âgé de 41 ans, demeurant rue Heilmann, a été arrêté lundi matin, sous l'inculpation de coups et blessures, sur la personne de son voisin, Joseph Thaeys.

— Un jeune garçon de 15 ans, Gustave Hontekeets, a été arrêté, dimanche soir, pour vol d'une montre, au préjudice de M. Verfaille, propriétaire du bazar de la rue Pierre-Motte.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-et-unième année, de M. Charles Lalouette, époux de dame Augustine Parent, demeurant rue du Grand-Chemin, 3. Ses funérailles auront lieu le jeudi 12 courant, à 10 heures 1/4, en l'église Notre-Dame.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Croix se réunira à la Mairie, le jeudi 12 mars, à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1. Rapports des commissions; 2. Approbation du projet définitif pour l'adjudication des bâtiments de la distribution d'un potable; 3. Approbation du projet d'agrandissement de l'école de garçon rue Kléber; 4. Vote du crédit nécessaire pour l'érection d'un monument à la mémoire des soldats morts pour la patrie; 5. Vote d'un crédit pour l'achat d'un calorifère pour la salle des fêtes; 6. Approbation du projet de fixation des alignements du chemin vicinal ordinaire n° 7 dit du Noir-Bonnet; 8 Soutiens de famille; 9 Communications diverses.

— *Une sérénade.* — L'harmonie *La Jeune France* de Wasquehal a donné, hier à trois heures de l'après-midi, une sérénade à son nouveau directeur, M. Arthur Carnaille, clarinette-solo, professeur de la Musique municipale de Croix.

M. Auguste Vignier, président, en offrant un bouquet à M. Carnaille, a exprimé toute la satisfaction des musiciens de l'heureux choix qu'ils ont fait.

M. Carnaille s'est montré très touché de cette démarche de la *Jeune France* et a assuré les membres de son entier dévouement. Un vin d'honneur a été offert et un vivat a été chanté en l'honneur de M. Carnaille. La société a ensuite parcouru les principales rues de Croix et du Brencq.

— *Exploit d'ivrogne.* — Dimanche vers deux heures du soir, un nommé Oscar Struyvelt se trouvait en état d'ivresse dans un cabaret de la rue de Strasbourg. Comme il se livrait à des actes inconvenants, on l'expulsa. Furieux de se voir traiter de la sorte, Struyvelt revint de nouveau au cabaret, brisa le panneau de la porte et lança une chope à la tête du cafetier qui fut blessé assez grièvement au front. Une plainte ayant été déposée entre les mains de M. Seghin, commissaire de police, cet individu sera poursuivi pour bris de clôture et ivresse.

Wasquehal.—*Le monument à la mémoire des enfants de Wasquehal morts pour la défense de la Patrie* — Ainsi que nous l'avons annoncé, la société des anciens militaires « le Ralliement » de Wasquehal a tenu une réunion extraordinaire, hier, en son local, café du Beau passage.

M. Henri Mallet, président, a communiqué la lettre du conseil municipal, par laquelle il fait connaître qu'il accorde à la société le terrain demandé dans le cimetière pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Wasquehal morts pour la Patrie et qu'il est disposé à voter les fonds nécessaires.

Une lettre de remerciements sera adressée au Conseil municipal pour le bon accueil fait à la demande de la société; deux délégués sont désignés pour recevoir les souscriptions dans chaque quartier de la commune.

MM. Mallet, président et Clement, secrétaire de la société, recevront les offrandes.

L'inauguration du monument aura lieu l'été prochain. La société a décidé qu'un obit solennel sera célébré, en l'église de Wasquehal, le même jour, à la mémoire de tous les enfants de Wasquehal morts sous les drapeaux.

Fiers-le-Brencq. — *Un phénomène.* — Une ménagère de Fiers (Brencq), Mme Auguste Coipaert, vient de mettre au monde un enfant du sexe féminin, dont la tête et les bras ressemblent à la tête et les pattes d'un chien. On ne croit pas que ce phénomène puisse vivre.

Un livre nouveau de Tante Rosalie. — *Les 52 semaines de Tante Rosalie.* — Ouvrage contenant recettes, indications, procédés inédits; éclaircissements et développements sur les matières traitées dans les ouvrages précédents du même auteur. Les 52 semaines complètent heureusement les propos de Tante Rosalie. Les personnes qui possèdent ce dernier ouvrage feront une acquisition utile en y joignant les 52 semaines. Elles se vendent à la librairie du *Journal de Roubaix* au prix de 1.75, et 2 fr. par poste.

Librairie du « Journal de Roubaix ». — Correspondance dans toute les circonstances de la vie par la baronne Staffe. 41330

Cours de peinture et de dessin. (*Voir à la 4e page*) 41330

HUILE D'OLIVES SURFINE (garantie pure, non fruitée). En flacons d'origine, cachetés : Ed. Santelli et Cie, Marseille. Le litre, 2,50. Dépôt : Pharmacie Delabaere, 51, rue d'Inkermann. 3020—41550

ŒUFS FRAIS, 13 Rue du Bois.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le Journal de Roubaix (Grande édition) et dans le Petit Journal de Roubaix.

WATTRELOS.

Sténographie. — Le cours de sténographie fait dans la salle du Conseil municipal par M. Léon Leperc, ancien professeur de l'école de la rue Turgot, à Roubaix, n'ayant pu avoir lieu, le 2 mars dernier à cause d'une réunion du Conseil, se fera aujourd'hui mardi comme d'habitude de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

LA PUBLICITÉ

Vous êtes fabricant ou commerçant ? Vous êtes courtier ou représentant de maisons sérieuses? Vous fabriquez ou vous vendez de bons et beaux articles à des prix avantageux ?

Comment voulez-vous que le public le sache si vous ne le lui dites pas ? Et quel moyen plus sûr de le lui dire, que de le répéter fréquemment dans un journal lu par tous ?

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

FEUILLETON DU 11 MARS 1896. — N° 25

BLESSÉE AU CŒUR

Par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

MEURTRE OU SUICIDE

X

— Mon cher monsieur Collivet, je vous ai demandé tout à l'heure ce que vous désirez de moi... Vous avez oublié de me répondre.

Il dit, d'une voix étouffée :

— Marie, je ne peux plus vivre sans vous voir oublier ce qui s'est passé entre nous... Ne pourriez-vous, et ne voulez-vous pas reprendre notre vie commune ?..

— Allons, je vois que vous ne mentez pas en disant que vous devenez fou. Moi, reprendre auprès de vous la vie que vous m'y avez faite? Il n'y faut pas songer.

Le visage de Collivet avait pris une expression féroce.

— Vous êtes mieux avec cette figure-là, dit-elle souriante... Je vous retrouve comme par le passé...

Il s'approcha d'elle.

— J'ai dit que pour reprendre notre vie commune j'étais capable de tout ; ne l'oubliez pas... je ne reculerais pas devant un crime, savez-vous bien ?

— Je le sais...

— Et après un soupir où il y avait comme un regret de son passé :

— Asseyez-vous donc, monsieur Collivet, et causons ! dit-elle froidement.

Lorsque vous m'avez épousée, il y a dix ans, j'étais pauvre et orpheline ; vous étiez presque un vieillard pour moi ; j'avais dix-huit ans... Vous en aviez près de cinquante .. Vous étiez veuf et père d'une fille, Suzanne, qui était elle-même âgée de dix ans... Je pouvais vous donner une amitié bien franche, une affection même plus tendre et plus forte que de l'amitié... Et c'est bien ainsi, en effet, que je vous aimai, lorsque j'acceptai la main que vous me tendiez. Ce qui me décida, surtout, ce fut cette enfant, Suzanne, votre fille... je me disque bientôt cette enfant allait devenir jeune fille et qu'elle serait ma sœur... et que la vie ainsi, côté à côte, pouvait être très douce... Elle aurait pu l'être, en effet, si dès le premier mois de notre mariage, vous n'aviez pas fait de notre existence un enfer abominable...

— Je vous aimais !

— Vous m'aimiez, je veux bien le croire, mais à la façon de quelque bête sauvage, car il n'y avait plus chez vous ni la pitié, ni même l'intelligence de l'homme ; toute votre intelligence, comme tous vos instincts, se concentraient sur une idée fixe, folle, une jalousie effrénée, maladive, cruelle... vous portant à toutes les extrémités, vous faisant commettre toutes les indignités toutes les bassesses.

— Je vous aimais !

— Quelle vie ! Et je la supportai deux ans ! Je croyais toujours que ma résignation finirait par vous lasser .. et j'étais prête à vous rendre encore cette affection que vous sembliez prendre à plaisir de détruire en moi .. Car c'est vous, et vous seul, qui m'avez perdue, qui m'avez conduite à cette vie où je suis tombée .. vous entendez bien...

Et les coudes sur les genoux, le menton appuyé sur ses deux mains, le front traversé d'une ride légère, la jeune femme évoqua tout à coup le passé odieux.

— Il y avait un mois, jour pour jour, que j'étais votre femme — et déjà je n'avais plus guère d'illusions sur la vie que je m'étais faite — lorsqu'un soir, sans motif, parce que j'étais gaie, parce que j'essayais de provoquer votre sourire, vous m'avez frappée de deux soufflets en plein visage, si violemment que je tombai... évanouie... Lorsque je repris connaissance, vous étiez à mes pieds, vous traînant et demandant pardon, pleurant et sanglotant ... Je pleurai aussi .. je voulus savoir pourquoi vous m'aviez frappée... Vous n'avez pu me le dire... et je pardonnai quand même... C'était le premier acte de cette vie de tortures que vous me réserviez... A partir de ce jour, il y eut chez vous, pour le plus futile des prétextes, une folie de brutalités inouïes, alors pourtant, je le jure devant Dieu, alors que je ne donnais prise à votre jalousie par aucun détail, par aucun regard, par aucune pensée !

Vous m'avez retirée jusqu'à votre enfant, parce que vous veniez de vous apercevoir que je m'étais attachée à elle et que Suzanne, tous les jours, prenait un peu plus de mon cœur... Vous ne me dites même pas où vous l'aviez envoyée. Elle fut perdue pour moi, et c'était ma seule joie et ma seule consolation... ma seule force contre vous !... Si Suzanne était restée auprès de moi, je crois bien que j'aurais tout supporté à cause d'elle... Quand je me retrouvai seule en face du bourreau que vous étiez devenu, je n'eus plus aucun courage.

Les yeux fixes, plongée dans le passé, elle se tut.

Lui la regardait, tremblant, les doigts convulsés.

Et tout le temps qu'elle parlait, il répétait sans qu'elle l'entendit, sans qu'elle y prit garde :

— Ce serait fini... si vous vouliez revenir... vous auriez la vie bien douce...

Elle reprit, à voix basse, parlant comme pour elle seule :

— Et je souffrais sans me plaindre aux autres... Je n'implorais que la pitié d'un seul... votre pitié, à vous !... Et quand vous m'aviez frappée, quand vous m'aviez foulée aux pieds, quand mon corps n'était plus qu'une plaie, que contusions sanglantes, le matin, vous m'enfermiez... craignant que l'on ne découvrît vos cruautés... redoutant surtout une indiscrétion de votre victime... alors que la victime, lorsqu'elle était ainsi torturée, se mordait les lèvres, étouffait ses sanglots, pour qu'on ne l'entendit point crier !...

— Tenez, dit-elle, voici encore, et pour toute ma vie, les marques de quelques-unes de vos caresses...

Des traits légèrement bleuâtres, trahissaient des blessures.

Collivet, blême, s'essuyait le front, les paupières closes.

— Tenez, dit-elle, reconnaissez-vous cela ?

Il essaya de regarder, mais aussitôt referma les yeux.

— Un soir, dans un accès de fureur jalouse — sans motif, je le jure encore — vous vous êtes précipité sur moi armé d'un couteau... J'eus peur... Je me débattis... Je criai... Pourtant le couteau s'abaissa... mais j'avais détourné le coup... Il devait me trouer la poitrine... il ne fit que me traverser le bras. Regardez votre ouvrage, monsieur Collivet... Cette trace non plus ne s'en ira pas.

— Je ne voulais pas mourir... Et je compris que ma vie ne tiendrait qu'à l'un de vos caprices... Ce fut fini entre nous !... Il y avait trop de preuves de vos brutalités pour que ma demande en divorce ne fût pas admise... Je fus libre enfin... Je n'eus plus rien à craindre de vous.

Elle eut, à ce moment, un sanglot nerveux.

— J'étais seule, sans amis, sans parents... divorcée, et je n'avais que vingt ans...

Elle pleura silencieusement.

Puis, soit pour reprendre un peu de sang-froid, soit peut-être pour cacher ses larmes, elle alla appuyer son front brûlant contre la fenêtre et resta là quelques secondes.

Collivet ne la regardait plus.

Evidemment, si coupable qu'il fût, cet homme souffrait. Il y avait même, dans son regard vague et incertain, à ce moment-là, une folie véritable...

Elle s'essuya les yeux et revint près du vieillard.

Alors il dit :

— Oui, vous avez détourné M. de Beaupréault de ses devoirs, mais M. de Beaupréault est mort !...

Elle recula, effarée... les yeux agrandis par l'épouvante.

Ce qu'elle venait d'entendre était-ce un aveu ?

Elle l'avait vu à l'œuvre, cet homme d'apparence si froide, mais dont les passions étaient pourtant si violentes qu'elles le rendaient capable de tous les crimes.

— Ainsi, dit-elle, c'est vous ? c'est vous ?

Il comprit quelle était la pensée de la jeune femme :

Et il eut un rire sinistre :

— A quoi pouvez-vous rêver ? dit-il — et sa voix était étouffée. — Je ne suis, vous le savez bien, qu'un pauvre homme timide... Pour tuer un homme, il faudrait être brave... et vous savez bien, vous me l'avez reproché assez de fois, que je suis lâche !

— Oui, vous êtes un lâche — votre jalousie m'a poursuivie partout, partout vous vous êtes créé des ennemis, votre imagination fécondée par votre jalousie a vu, des rivaux dans tous les hommes. Certes j'ai pu faillir à mes devoirs, je le déplore, mais vous êtes plus coupable que moi, et l'histoire de M. de Beaupréault vous l'avez forgée, je ne l'ai connu que de vue.

Elle fit quelques pas nerveusement dans le petit salon.

Malgré tout, malgré ce qu'elle en disait, les dernières paroles de Collivet, arrachées à la haine, avaient fait une profonde impression sur son esprit.

— Vous haïssiez M. de Beaupréault... Pourquoi restiez-vous dans ses bureaux !

— Pour le poursuivre de ma haine !

Cet entretien, qui avait fait revivre l'odieux passé, fatiguait visiblement Marinette.

Elle voulut briser là.

— Résumons, dit-elle, et soyons brefs. Cela m'amuse peu de vous voir, vous devez le comprendre. Auriez-vous conçu l'espérance insensée de me faire reprendre auprès de vous ma vie d'autrefois ?

— Marie, ne me refusez pas... Jadis vous n'aviez que de l'aisance chez moi... aujourd'hui je suis presque riche... oui, presque riche... Vous avez beau vous étourdir... vous avez le cœur honnête... Vous n'êtes pas heureuse... Si je ne vous offre pas, auprès de moi, le bonheur complet — car je suis trop vieux pour vous plaire — du moins, vous y serez honorée... respectée .. Nous avons divorcé, mais vous pouvez redevenir ma femme... la loi, vous le savez, ne s'y oppose pas et facilite au contraire ces rapprochements.

— Qui deviennent ensuite indissolubles, je le sais, dit-elle avec ironie.

Vous êtes fou, monsieur Collivet, je n'ai pas envie de mourir sous les coups, lentement, ou d'être assassinée quelque jour, en un accès de fureur jalouse... Je ne suis pas heureuse, soit... Je pleure souvent quand je suis seule... C'est encore vrai... Mais je suis femme, moi, je n'ai pas besoin d'être brave comme les hommes... Eh bien ! j'ai peur de vous... C'est vous, du reste, qui portez tout le poids de mes fautes... C'est vous qui les avez fait naître... Votre vue m'est doublement insupportable, puisqu'elle me rappelle le passé, et puisque le présent est votre œuvre.

Elle se leva et sonna, pour appeler.

— Marie, je vous en supplie.

— Non. Vous n'avez pas cessé de me faire horreur.

— Marie !

— Ne vous représentez plus. Je vais donner des ordres. Vous trouveriez ma porte fermée... Adieu...

XI

La vie de Marguerite devenait une torture de tous les instants. Entre les cauchemars de ses nuits sans repos sans sommeil, — si éloignée de Jean Demarr que fût sa chambre, — et la haine silencieuse qu'elle devinait chez Gérard pour l'avocat, elle sentait la fièvre brûler son sang, son cerveau s'affaiblir... son cœur tout à coup s'arrêter de battre, comme si vraiment tout allait finir.

Sûrement, pour la pauvre femme, en l'état d'obsession où elle était, la mort eût été préférable cent fois ; elle l'eût acceptée comme une délivrance, car à la minute suprême, elle se fût dégagée de ses remords, et elle eût par son aveu délivré Haudecœur et l'eût ramené parmi les siens.

C'était à grand'peine qu'elle dissimulait sa tristesse devant son mari.

Aux premiers temps de son mariage avec Beaupréault, celui-ci semblait vouloir l'aimer et lui faire la vie très douce. Mais ces illusions ne durèrent pas longtemps. Alors, pour remplir les heures si longues d'abandon et de solitude, Marguerite, avait jeté parfois, sur des feuilles fugitives, qu'elle déchirait ensuite, ses douleurs...

Toutes ces feuilles, elle ne les avait pas déchirées pourtant. Elle voulut garder un peu de son âme d'enfant, au fur et à mesure que la vie de misères morales qu'elle devait à Beaupréault transformait cette âme et la mûrissait prématurément.

Elle les relisait souvent.

(*A suivre.*)

JULES MARY.